

F3SCT-86 du 5 octobre 2023 - Compte rendu de la FNEC-FP-FO 86

Présidée par le DASEN 86, M. Barthélemy et en présence de M. Monlun, Secrétaire Général de la DSDEN 86, M. Artaud, IENA, Mme Martinière, Conseillère de prévention départementale, et Mme Vial, secrétaire administrative. Les personnels sont représentés par des élus (FO, FSU, UNSA). La FNEC-FP-FO 86 était représentée par Julien Marmisse et Frédéric Artus. Aucun Médecin de Prévention (Il n'y a plus de Médecin de Prévention dans notre académie depuis le 31 mai 2020 !). La FNEC-FP-FO a lu une déclaration liminaire très importante dans le contexte.

Ambiance et contexte de cette instance

Cette nouvelle instance F3SCT est un ersatz de l'ancien CHSCT. Cette transformation est la conséquence de la loi Darmanin de transformation de la fonction publique.

Elle n'a duré que 2h, c'est la nouvelle durée imposée par le DASEN.

Toile de fond : 40 registres SST depuis la rentrée, dont 95 % rapportent des faits de violence. Violences de parents d'élèves, violences d'élèves en souffrance livrés à la seule gestion de leur enseignant et des équipes. Violences qui découlent des réformes et que la FNEC-FP FO dénonce comme étant porteuses de maltraitance dans les établissements scolaires.

Il faut noter que le DASEN s'est longuement étendu sur les conflits interpersonnels, aidés en cela par l'UNSA. Selon le DASEN, c'est une source de dysfonctionnement très importante. Attention, il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas anecdotique et c'est une petite musique qui devient récurrente. **C'est en réalité la dernière trouvaille de l'administration pour expliquer les problèmes de violence et donc s'exonérer de la dégradation des conditions de travail, mais tout en culpabilisant les personnels, et en justifiant les « nouveautés expérimentales » dans le 1er degré** que sont les plans maths/français ou les évaluations d'écoles, prétextes à mettre au pas les équipes sur des pratiques collectives « homologuées », contraignantes et en dehors de toute liberté pédagogique. S'il y a quelques problèmes de conflits interpersonnels, c'est à la marge, et c'est toujours les conditions de travail qui génèrent ces conflits et non l'inverse !

Le DASEN a aussi tenté de nous persuader qu'il n'était pas toujours utile de rédiger un RSST et que déclarer un incident via l'application « faits d'établissement » était suffisant ! **Il faut rappeler qu'il est bien évidemment fondamental de saisir le Registre SST pour signaler tout risque pour votre santé.** cela engage la responsabilité de l'employeur à vous en protéger, il est le seul document à avoir une valeur juridique reconnue par les tribunaux et il est aussi seul comptabilisé dans les statistiques.

Réponse du DASEN à notre déclaration liminaire

- **Sur le Pacte qui est utilisé pour des vacances de postes (et non du Remplacement Courte Durée comme annoncé) :** le DASEN nous indique (avec beaucoup de circonvolutions) que le Pacte doit être local et qu'il n'y a donc rien à priori qui interdise les remplacements longs, que c'est chaque établissement qui fixe son protocole particulier. Il précise que **s'engager dans la brique du RCD n'est pas un pré-requis incontournable pour accéder à d'autres briques** comme celles des sorties scolaires. Mais il explique qu'il est logique, quand des enseignants prennent la brique des sorties que l'équipe prévoit par la brique du RCD de pallier l'absence des enseignants en voyage. Il explique aussi qu'à ce titre, le délai pour prévenir un prof qu'il va remplacer un absent, ne peut être donné de la veille au soir pour le lendemain, 24h lui semblant correct...

Commentaire FO, c'est éclairant sur la vraie raison d'être du Pacte : transformer le statut national par des obligations de services définies localement, sans règle et sous la pression hiérarchique !

IMPORTANT : et c'est l'un des nombreux pièges du PACTE : le DASEN précise qu'un enseignant engagé dans la brique RCD et qui ne remplirait pas l'objectif en ne faisant pas un remplacement qui lui était demandé, **perdrait sa journée de salaire pour « service non fait »**.

FO n'a de cesse de rappeler : le PACTE est aussi un outil de flicage puisque **les personnels sont évalués sur l'atteinte du 100% objectif rempli sur la brique dans laquelle ils s'engagent, et peuvent se voir opposer la non réussite de l'objectif !**

- **Température des locaux** : citation du DASEN « *nous ne sommes pas responsables de la chaleur* » ! Il se lance ensuite dans une grande tirade sur la culture de la chaleur, nous ne serions pas habitués, dans la Vienne, à fermer les volets par exemple, comme cela se fait culturellement dans le Sud ! Il dit ensuite (en réponse à la demande de la FSU et de l'UNSA) qu'il pourrait y avoir un groupe de travail sur ce sujet « *banco, soyez innovant* » mais que ce groupe de travail ne pourrait pas aborder la question du bâti, qui est du ressort des collectivités territoriales. Nous sommes intervenus pour dire qu'avant d'être innovant, réparer tous les volets des établissements où ils ne fonctionnent pas pourrait être un bon début.

Commentaire FO. Si le DASEN n'est pas responsable de la hausse des températures, en tant qu'employeur, il est bien responsable de la santé et de la sécurité des personnels et donc de leurs conditions de travail !

FO refuse la co-gestion et encore plus s'il s'agit de participer à des Groupes de Travail pour élaborer des protocoles « fermons les volets des classes » !

- **Covid** : aucune mesure, citation « *c'est le droit commun qui s'applique* », pas de protocoles propres à l'Education Nationale pour l'instant.
- **Sur la DRCT (Division des Relations et des Conditions de Travail)** : c'est le service du rectorat qui gère les congés spéciaux, notamment les congés de longue maladie et les accidents de travail. Nous avons souhaité faire un point sur ce service, très important pour les personnels de l'académie, mais qui se trouve en surcharge exponentielle de travail. Ce service a déjà édité **3 alertes** pour demander plus de moyens et signaler l'impossibilité d'absorber la quantité de dossiers reçus. Restées sans réponse satisfaisante, ce qui aboutit à la **souffrance des personnels de ce service et aussi à l'allongement des délais de traitement (8 mois de retard)** des dossiers des personnels (eux aussi en souffrance) : aucune réponse du DASEN.

Commentaire FO. Nous continuerons à défendre ces collègues par tous les moyens.

Abstention sur le PV de la dernière séance

Le traitement différencié de **FO** sur les PV est insupportable, nous nous sommes donc abstenus.

États des accidents de service et de trajet

Nous sommes très surpris par les chiffres fournis concernant les accidents de travail (et maladie pro), notamment par le faible nombre de refus affichés par le rectorat (seulement 3 pour 88 acceptés). Pas de commentaire du rectorat, **alors que nous avons connaissance de bien plus**

que 3 refus ! Nous demandons au DASEN d'être attentif aux dossiers qui reviennent du conseil médical (conseil interprofessionnel créé par la loi Darmanin), et de ne pas suivre aveuglément les avis négatifs rendus par ce conseil. En effet, **depuis que nous avons un élu dans cette instance, nous constatons la méconnaissance de ce conseil vis à vis de nos métiers, voire même le « jugement moral » des médecins de ce conseil sur certains cas.** L'administration semble attentive à ce point. Nous continuerons à intervenir pour défendre les dossiers des syndiqués, à tous les niveaux.

Nous intervenons également pour dire notre étonnement de la quantité de Fiches RSST sur des problèmes de violences provoquant des RPS (95%) par opposition avec la cause principale qui aboutit à la déclaration d'un accident de travail : la chute de plein pieds. Il y a évidemment une très grande sous déclaration des accidents de travail dus aux RPS, puisque le conseil médical les dénigre renvoyant les agents vers un CLM au coût supporté par la SECU, et non par l'employeur !

Commentaire FO. Contactez le syndicat pour vous aider à déclarer un accident de travail, c'est un dispositif encore trop souvent méconnu et sous-utilisé, c'est un droit.

Travaux dans les établissements

Le DASEN nous informe que deux chefs d'établissement et des directeurs d'école ont eu ou vont avoir une formation pour les aider à suivre les prochains travaux dans leurs établissements.

Commentaire FO. L'article 69 du décret 2020-1427 précise que notre instance F3SCT doit-être consultée à chaque projet d'aménagement important (donc de travaux), cela n'est jamais fait !

Les dossiers particuliers d'établissements ou de personnels : RSST

Une fois encore, le temps restant n'a pas permis d'évoquer sereinement tous les dossiers particuliers. La réponse le plus souvent apportée est que les équipes de circonscription ou d'aide aux personnels sont à pied d'oeuvre, et font ce qu'elles peuvent, mais que beaucoup de situations restent difficiles... **Notons encore une fois que 95% des situations relèvent de phénomènes de violences envers les personnels par des élèves en souffrance et sans l'aide des établissements médicaux sociaux (CMPP, IME, ITEP, SESSAD...) qui les prenaient en charge avant la réforme de 2005 sur l'inclusion systématique.**

Petite pépite oratoire : sur un dossier très lourd dans le 1er degré qui est suivi par **FO** depuis très longtemps et qui avait engendré une alerte médicale de la médecine de prévention, plusieurs accidents du travail et maladies professionnelles avec de durables complications pour la santé de nombreux agents, le DASEN répond à un représentant syndical, qui lui indiquait que la situation était vraiment en train de (re)devenir dangereuse : *« peut-être que lorsque la situation **arrivera à la crise, cela permettra de résoudre le problème** »*, sans commentaire même si l'on appréciera la méthode de « prévention des risques »... !

*Les représentants FNEC-FP-FO 86 à la F3SCT-D86,
Frédéric Artus et Julien Marmisse*